

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
5.7 Intercommunalité

Objet de la Délibération :
Approbation du rapport annuel
d'activités 2024

N°3282

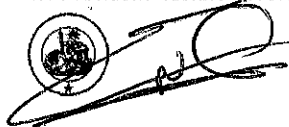
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'activités 2024 soumis à l'approbation du Conseil communautaire,

CONSIDERANT que le président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, et l'utilisation des crédits engagés,

CONSIDERANT que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune à son Conseil municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités 2024 établi par le Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

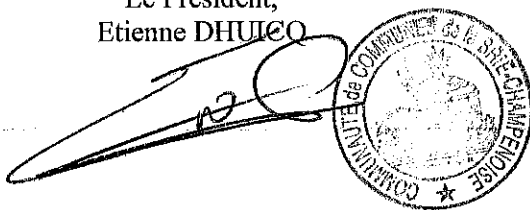
PRECISE que ce rapport sera adressé au Maire de chaque commune membre, afin d'être communiqué aux conseils municipaux.

PRECISE que le rapport d'activités 2024 sera publié sur le site internet de la Communauté de communes.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé à M. le Préfet pour information.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUIE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUIE', written over a circular official stamp. The stamp is the seal of the 'Communauté de Communes de la Brie Champenoise'. It features a central emblem with a landscape scene, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE' and a small star at the bottom.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Approbation du rapport annuel
2024 sur le prix et la qualité du
service public de prévention et de
gestion des déchets

N°3283

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

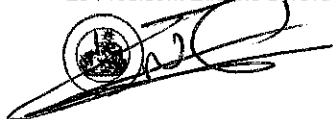
051-245100888-20251002-DEL202510023283-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU les articles L.2224-17-1 et L.1411-13 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification, dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, présenté au Conseil communautaire,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

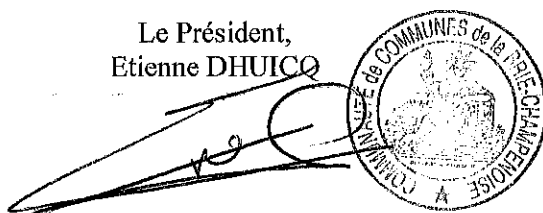
PRECISE que ce rapport annuel, sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes, et sur le site internet, dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil communautaire, et que le public sera averti de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant un mois.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé aux Maires des communes membres, pour présentation aux conseils municipaux.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé à M. le Préfet pour information.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Modification des statuts du
syndicat mixte Marne et Surmelin

N°3284

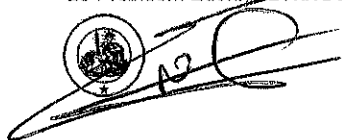
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023284-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté DCL/BLI/2019/74 portant création du syndicat mixte Marne et Surmelin et approuvant ses statuts,

VU la délibération du Comité syndical, n°2022-09 en date du 22 juillet 2025, du syndicat mixte Marne et Surmelin, approuvant la modification de ses statuts pour ajouter le bassin versant du ru d'Essômes,

VU les projets de statuts modifiés du syndicat mixte Marne et Surmelin soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que la modification proposée sur les statuts du syndicat mixte Marne et Surmelin a pour objet l'ajout du bassin versant du ru d'Essômes, qui ne figure pas dans la liste des bassins versants cités en préambule, alors que la Commune d'Essômes-sur-Marne est comprise dans le périmètre du syndicat, par le biais de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry,

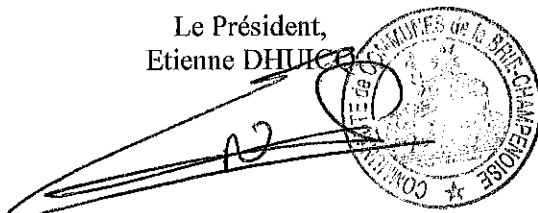
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du syndicat mixte Marne et Surmelin pour l'ajout du bassin versant du ru d'Essômes.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AD', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written diagonally across the stamp.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Approbation du rapport annuel
2024 sur le prix et la qualité du
service public de l'eau potable

Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3285

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

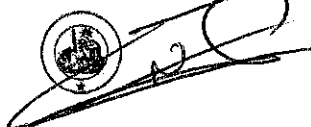
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023285-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU les articles L.1411-3, L.1411-13, et L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel 2024 établi par le délégataire du service public de distribution d'eau potable, sur le territoire concédé,

VU le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service de distribution d'eau potable, présenté au Conseil communautaire,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service eau potable, sur le territoire géré en concession.

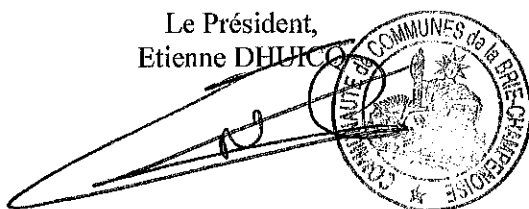
PRECISE que le compte-rendu du délégataire, ainsi que le rapport annuel, seront mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes et sur le site internet, dans les quinze jours suivant leur présentation au Conseil communautaire, et que le public sera averti de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant un mois.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé aux Maires des communes membres pour présentation aux conseils municipaux.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé à M. le Préfet pour information.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHEICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Approbation du rapport annuel
2024 sur le prix et la qualité du
service public de
l'assainissement collectif

N°3286

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ

Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU les articles L.1411-3, L.1411-13, et L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement collectif, présenté au Conseil communautaire,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

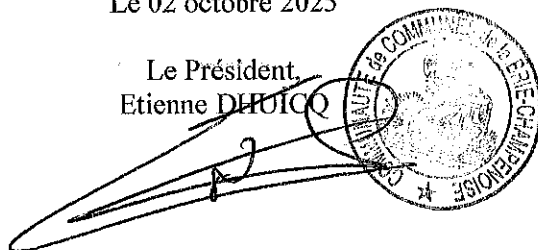
PRECISE que le compte-rendu du délégataire, ainsi que le rapport annuel, seront mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes et sur le site internet, dans les quinze jours suivant leur présentation au Conseil communautaire, et que le public sera averti de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant un mois.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé aux Maires des communes membres pour présentation aux conseils municipaux.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé à M. le Préfet pour information.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHOICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Autorisation de signer un marché
d'assistance au service de
production et distribution d'eau
potable 2026-2029

N°3287

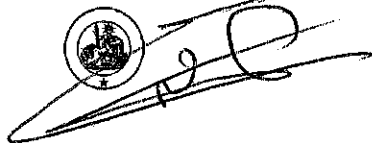
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023287-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5,

VU le dossier de consultation des entreprises,

CONSIDERANT que le marché de prestations de service pour l'assistance à l'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable sur le secteur géré en régie prend fin le 31 décembre 2025,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Brie Champenoise ne dispose pas en interne l'ensemble des moyens techniques et humains nécessités par une exploitation en régie, et a besoin de recourir à un marché de prestations de service pour certaines missions,

CONSIDERANT que les besoins de la collectivité, dans le cadre de ce marché de prestations de service, sont les suivants :

- Contrôle, entretien et maintenance des ouvrages, installations et équipements,
- Contrôle de la qualité de l'eau,
- Dépannages et réparations des ouvrages, canalisations, branchements, appareils de fontainerie et équipements divers,
- Reprise des branchements plomb,
- Installation de nouveaux équipements à la demande de la collectivité,
- Mise à disposition d'un service d'astreinte 7/7 jours et 24 h/24 h pour les interventions et réparations urgentes, et mise à disposition d'une astreinte de remplacement,
- Mise à disposition d'un portail extranet permettant de suivre l'exploitation du service en temps réel,
- Réunions techniques trimestrielles et élaboration d'un rapport annuel d'activités,

CONSIDERANT les caractéristiques principales du nouveau marché à conclure :

- Marché de prestations de services en eau potable sur le périmètre géré en régie : Montmirail et ses hameaux (sauf Maclaunay), Le Gault-Soigny (sauf Soigny), La Chaussée de Mécringes et Boulante,
- Marché conclu sous forme d'accord cadre à bons de commande, avec un seul prestataire,
- Marché conclu à prix unitaires, révisibles annuellement,
- Durée : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Montant annuel des prestations et commandes encadrées entre 50 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum,

CONSIDERANT qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert est en cours pour la conclusion de ce nouveau marché,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'appel d'offres de la CCBC est compétente pour attribuer le marché sur la base des critères de classement des offres prévus dans le règlement de consultation, à savoir : valeur technique 60% / prix 40%,

CONSIDERANT que la signature et la notification du marché sont prévus début novembre 2025, afin de prévoir une période de préparation et de mise en place du nouveau marché suffisante,

APRES AVOIR DELIBERE,

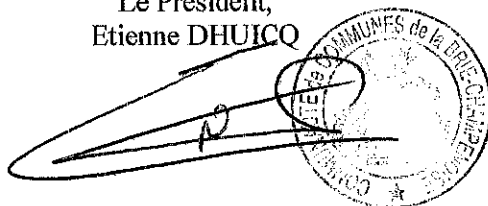
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

AUTORISE le Président de la CCBC à signer et notifier le futur marché d'assistance à l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable sur le secteur en régie, avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres, dans les conditions susvisées.

CHARGE le Président de la CCBC et le Vice-président délégué à l'eau, à l'assainissement, à la voirie et aux travaux, d'exécuter le marché et les autorise à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
7.3 Emprunts

Objet de la Délibération :
Autorisation de conclure
un prêt relais taux fixe

Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les opérations inscrites sur le budget général et les budgets annexes eau et assainissement, et notamment les travaux d'assainissement collectif à Charleville, et les travaux d'aménagement VRD de la rue des Vignes à Montmirail,

VU les plans de financement de ces opérations et les subventions attribuées par l'Etat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et le Département de la Marne pour leur réalisation,

CONSIDERANT que le décalage entre les factures sur travaux à régler, et les subventions et remboursements de TVA à percevoir, génèrent un besoin important de trésorerie,

N°3288

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

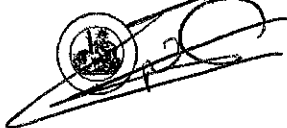
051-245100888-20251006-DEL202510023288-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



CONSIDERANT qu'il est proposé de conclure un prêt relais permettant de préfinancer les travaux en attente du versement des subventions et du remboursement de TVA,

CONSIDERANT qu'après consultation, il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'offre de prêt relais de la Caisse d'Epargne, qui répond aux besoins de préfinancement des travaux en cours, et présente les caractéristiques suivantes :

- Type de Prêt : prêt relais en attente de subventions et TVA
- Montant : 1 250 000 euros
- Durée : 1 an
- Type d'amortissement : in fine
- Taux fixe : 3,19%
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 1 250 €.
- Mobilisation des fonds : totale ou partielle en une, deux ou trois échéances dans les 6 mois de la signature du contrat.
- Remboursement anticipé partiel possible pour des montants > 10% du capital initial sans frais, ni indemnités.
- Remboursement anticipé total possible à tout moment, sans frais, ni indemnités,

APRES AVOIR DELIBERE,

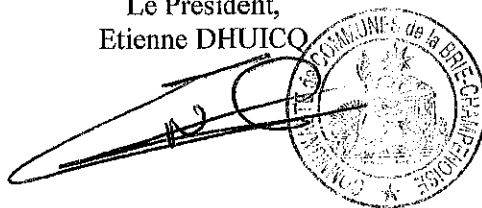
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'un prêt relais taux fixe avec la Caisse d'Epargne aux conditions susvisées.

AUTORISE le Président de la CCBC à signer le contrat de prêt, à mobiliser les fonds selon les besoins de la collectivité et à rembourser l'emprunt soit de manière anticipée en fonction du versement des subventions et TVA, soit au terme du contrat.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
7.8 Fonds de concours

Objet de la Délibération :
Acceptation du fonds de concours
de la commune de Le Vézier pour
les travaux d'assainissement
pluvial rue de Montmirail

Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

N°3289

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023289-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Le Vézier, en date du 08 septembre 2025, attribuant un fonds de concours d'un montant de 5 693,50 €, à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, pour les travaux d'assainissement pluvial réalisés en septembre, rue de Montmirail à Le Vézier,

CONSIDERANT que le montant total des travaux s'élève à 11 387,00 € HT,

CONSIDERANT que les conditions relatives à l'attribution de fonds de concours prévues par l'article L.5214-16 V du CGCT, sont remplies et qu'il est donc proposé d'accepter le fonds de concours de la commune de Le Vézier,

APRES AVOIR DELIBERE,

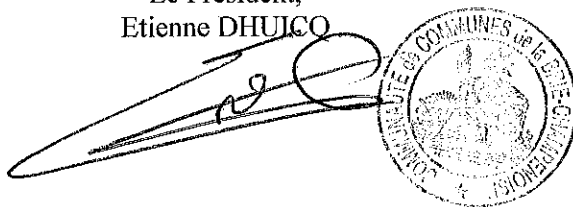
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE le fonds de concours d'un montant de 5 693,50 €, attribué par la commune de Le Vézier, pour les travaux d'assainissement pluvial rue de Montmirail.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICO

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICO', written over a circular official stamp. The stamp is from the 'Communauté de Communes de la Côte d'Or' and features a central emblem with a castle tower. The text around the emblem includes 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la CÔTE D'OR' and 'UNION NATIONALE'.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
7.8 Fonds de concours

Objet de la Délibération :
Travaux d'assainissement pluvial
à Leuze - Modification du fonds
de concours de la commune de
Morsains et acceptation de l'offre
de concours d'IPC PETROLEUM

Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

N°3290

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023290-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3259 du 04 juin 2025 sollicitant un fonds de concours auprès de la Commune de Morsains pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial au hameau de Leuze,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Morsains, n°11-2025 en date du 08 juillet 2025, attribuant un fonds de concours d'un montant de 9 471,75 €, à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, pour les travaux d'assainissement pluvial réalisés en juin 2025, au hameau de Leuze,

VU l'offre de concours faite par la société IPC PETROLEUM par courrier du 18 juillet 2025, proposant de prendre en charge une partie des travaux, soit 9 471,50 €, puisque l'engorgement du réseau d'assainissement pluvial est en partie lié aux écoulements de la plateforme située en haut de Leuze,

CONSIDERANT que le montant total des travaux s'élève à 18 943,50 € HT,

CONSIDERANT qu'afin de respecter les conditions d'attribution des fonds de concours prévu par l'article L.5214-16 V du CGCT, il est proposé de ramener le fonds de concours de la commune de Morsains à 50% du montant H.T des travaux restant à charge de la CCBC, soit 4 736 €,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE l'offre de concours de proposée par la société IPC PETROLEUM, pour les travaux réalisés au hameau de Leuze, pour un montant de 9 471,50 €.

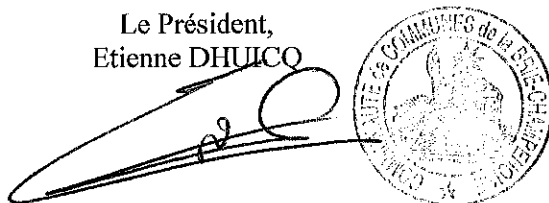
DEMANDE au Conseil municipal de Morsains de modifier le fonds de concours attribué pour les mêmes travaux à hauteur de 4 736 €.

PRECISE que la présente délibération modifie la délibération n°3259 du 04 juin 2025, sur le montant du financement demandé à la Commune de Morsains uniquement.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICO

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICO'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a double border. The outer ring contains the text 'LA NITE DES COMMUNES de la BASSE-PENON' at the top and '2025' at the bottom. The inner circle features a stylized graphic of a landscape or a building.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Décision modificative n°1/2025
Budget général

N°3291

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

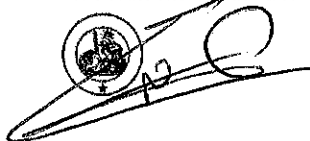
051-245100888-20251002-DEL202510023291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°3237, en date du 10 avril 2025, approuvant le budget primitif général de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU la liste des inscriptions budgétaires annexée, soumise à l'approbation du Conseil communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, sur le budget général, afin de :

En dépenses de fonctionnement :

- Compléter les crédits prévus pour le prélèvement du FPIC : + 7 710 €
- Compléter les crédits prévus pour la dotation de l'école Jeanne d'Arc : + 4 000 €,
- Compléter la provision au titre du recouvrement des créances compromises : + 5 500 €
- Réduire des crédits divers qui ne seront pas utilisés, pour financer les dépenses supplémentaires : - 17 210 €

En recettes de fonctionnement :

- Réduire les recettes inscrites au titre du reversement du FPIC : - 14 000 €
- Ajuster les reprises sur provisions prévues pour le compte épargne temps : + 5 200 €
- Compléter les remboursement sur salaires de l'assurance statutaire : + 8 800 €

En dépenses d'investissement :

- Compléter les crédits prévus pour les travaux d'assainissement pluvial au hameau Le Chêne à Mécringes : + 10 030 €
- Prévoir des crédits pour la pose d'un regard grille : + 3 095 €
- Compléter les crédits inscrits au budget pour les travaux d'aménagement VRD de la rue des Vignes : + 5 000 €
- Réduire les crédits inscrits pour la rénovation du pont de Bergères sous Montmirail : - 18 125 €

CONSIDERANT la décision modificative n°1 soumise à l'approbation du Conseil communautaire s'équilibre à 0 € sur la section de fonctionnement, et 0 € sur la section d'investissement,

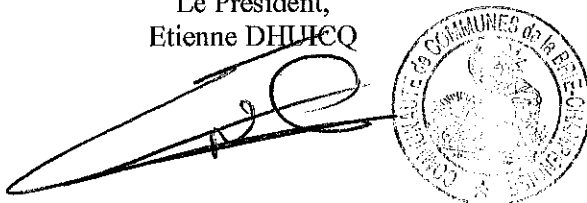
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE les crédits inscrits à la décision modificative n°1/2025 du budget général, suivant la liste des inscriptions budgétaires annexée.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Décision modificative n°1/2025
Budget eau

N°3292

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023292-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°3239, en date du 10 avril 2025, approuvant le budget primitif du service de l'eau potable de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU la liste des inscriptions budgétaires annexée, soumise à l'approbation du Conseil communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, sur le budget eau, afin de :

En dépenses de fonctionnement :

- Compléter la provision au titre du recouvrement des créances compromises : + 23 457 €
- Réduire les charges de personnel : - 15 457 €
- Utiliser les dépenses imprévues pour couvrir le besoin de provision supplémentaire : - 8 000 €

En dépenses d'investissement :

- Inscrire des crédits pour le remplacement des automates de télésurveillance : + 35 000 €
- Réduire les crédits inscrits pour le remplacement du réseau d'eau potable à Villeperdue : - 35 000 €

CONSIDERANT la décision modificative n°1 soumise à l'approbation du Conseil communautaire s'équilibre à 0 € sur la section de fonctionnement, et 0 € sur la section d'investissement,

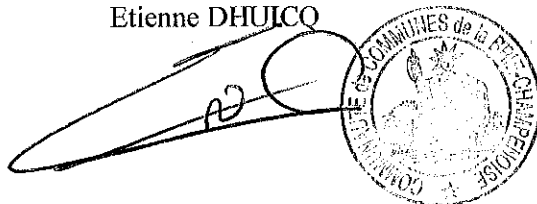
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE les crédits inscrits à la décision modificative n°1/2025 du budget eau, suivant la liste des inscriptions budgétaires annexée.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 02 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date de publication
09 octobre 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Décision modificative n°1/2025
Budget assainissement

N°3293

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

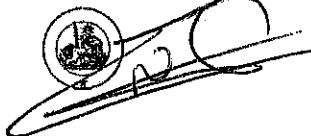
051-245100888-20251002-DEL202510023293-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Patrick BRIOUX, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD, Mme Sylviane LECONTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Paul COLMONT ayant donné pouvoir à Mme Monique MOREL, M. Jean-Pierre SCHANG ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT, Mme Danielle BERAT ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA RODRIGUEZ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE, M. François ROBIN excusé, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Sandrine CLOMES excusée, M. Joël COURTEAUX excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°3242, en date du 10 avril 2025, approuvant le budget primitif du service de l'assainissement de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU la liste des inscriptions budgétaires annexée, soumise à l'approbation du Conseil communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, sur le budget assainissement, afin de :

En dépenses de fonctionnement :

- Compléter la provision au titre du recouvrement des créances compromises : + 19 471 €
- Réduire les charges de personnel : - 10 471 €
- Prévoir les frais de dossier liés au prêt relais subventions : + 1 250 €
- Utiliser les dépenses imprévues pour couvrir les dépenses supplémentaires : - 10 500 €

En dépenses d'investissement :

- Prévoir les opérations d'ordre liés à l'avance sur travaux d'assainissement de Charleville : + 62 320 €
- Inscrire des crédits pour le remplacement des automates de télésurveillance : + 20 000 €
- Supprimer des crédits prévus pour une opération reportée : - 20 000 €

En recettes d'investissement :

- Compléter le montant des subventions inscrites pour les travaux d'aménagement de la rue des Vignes : + 28 154 €
- Réduire le montant des subventions prévues sur des opérations retardées.
- Prévoir les opérations d'ordre liés à l'avance sur travaux d'assainissement de Charleville : + 62 320 €

CONSIDERANT la décision modificative n°1 soumise à l'approbation du Conseil communautaire s'équilibre à 0 € sur la section de fonctionnement, et 62 320 € sur la section d'investissement,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE les crédits inscrits à la décision modificative n°1/2025 du budget assainissement, suivant la liste des inscriptions budgétaires annexée.

Pour extrait conforme,
Le 02 octobre 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ

